

POLE SPORT
Service COMPETITION
AD / IG
01 44 30 28 66

Paris, le 12 avril 2023

ASAC DE BOURGOGNE
9 rue des Ardennes
21000 DIJON

M. Le Président

OBJET : Championnat de France FFSA des Circuits 2023 Dijon - PEA
DATE : 15, 16, 17 & 18 juin 2023

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mercredi 12 avril 2023

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

299

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, de la licence de parcours FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents,

l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),

- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition

Copie Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté

[¹] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Asphalte (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son homologation.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).

REGLEMENT PARTICULIER

Championnat de France des Circuits 2023



L'Association Sportive Automobile Automobile Club de Bourgogne
Championnat de France des Circuits 2023.....
Au Circuit Dijon Prenoix
Date de l'épreuve les 15/16/17/18 juin 2023 nombre de jours 4 jours.....
Niveau de l'Epreuve National PEA.....

Cette épreuve nationale, à participation étrangère autorisée, est organisée conformément aux prescriptions du code sportif international FIA, aux règlements généraux de la FFSA, aux règlements particuliers des catégories inscrites, et au présent règlement particulier, auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre, par le seul fait de leur inscription.

Permis d'organisation n° délivré le



ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

Organisateur administratif :

Association Sportive Automobile Club de Bourgogne
9 rue des Ardennes
21000 DIJON

Organisateur technique :

SRO PARIS
34 avenue Georges V
75008 PARIS

1.1P. OFFICIELS

Directeur Evènement :

Mr Laurent GAUDIN licence n° : FFSA 136816

Directeur Sportif :

Mr Antonio CAZZAGO CAZZAGO licence n° : RACB 4245

Directeur Technique :

Mr Claude SURMONT licence n° : RACB 2774

Collège des Commissaires Sportifs 1 :

FANATEC GT2 European Séries

Président :

Mr Wim COOLS licence n° TBC.....

Membres :

M TBC..... licence n°.....

M TBC..... licence n°.....

Secrétaire de Collège 1 :

Mr Christophe CIRODDE licence n° FFSA 212441

Collège des Commissaires Sportifs 2 :

CHAMPIONNAT de France FFSA GT/TROPHEE MITJET 2L

Président :

Mr Roger GUILLEMAIN licence n° FFSA 66508

Membres :

Mr Sylvain ARRIGHI licence n° FFSA 175703

Mme Véronique DOUET licence n° FFSA 196349

Secrétaire de Collège 2 :

Mr Pascal NOMBLOT licence n° FFSA 182228

Collège des Commissaires Sportifs 3 :

CHAMPIONNAT DE France FFSA TOURISME/ ALPINE ELF EUROPA CUP

Président :

MME Nathalie BERNARD..... licence n° FFSA 171292

Membres :

Mr Eric PERRIN..... licence n° FFSA 29996

Mme Christine POYEN..... licence n° FFSA 25820

Secrétaire de Collège 3:

Mr Denis DUROC..... licence n° FFSA FFSA 147050

Secrétaire du meeting :

Mme Charlène LAMOUREUX licence n° :FFSA 213102

Directeur de l'épreuve :

Mr Joel DOVALE licence n° : FFSA 7641

Directeurs de Course :

FANATEC GT2 European Séries

Mr Alain ADAM licence n° : RACB 1632

CHAMPIONNAT DE France FFSA GT :

Mr Alain ADAM licence n° : RACB 1632

TROPHEE MITJET 2L :

Mr Julien CANIVENQ licence n° : FFSA 188870

CHAMPIONNAT DE France FFSA Tourisme :

Mr Joel DOVALE licence n° : FFSA 7681

ALPINE ELF Europa Cup :

Mr Joel DOVALE licence n° : FFSA 7681

Directeurs de Course Adjoints :

FANATEC GT2 European Séries

Mr Joel DOVALE licence n° : FFSA 7681

CHAMPIONNAT DE France FFSA GT :

Mme Valérie DIEBOLT licence n° : FFSA 12431

TROPHEE MITJET 2L :

Mr TBC licence n° :

CHAMPIONNAT DE France FFSA Tourisme :

Mme Valérie DIEBOLT licence n° : FFSA 12431

ALPINE ELF Europa Cup :

Mme Valérie DIEBOLT licence n° : FFSA 12431

Commissaires Techniques :

FANATEC GT2 European Séries

Mr Fabrice CARTENSTADT licence n° : RACB

Mr TBC licence n°

CHAMPIONNAT DE France FFSA GT :

Mr Christophe OLIVIERI licence n° : FFSA 169602

Mr Jean Marc PETINGER licence n° : FFSA 236553

TROPHEE MITJET 2L :

Mr Yvon JOURNAUX licence n° : FFSA 19327

Mr TBC licence n°

CHAMPIONNAT DE France FFSA Tourisme :

Mr Cédric DAURAT licence n° : FFSA 111570

Mr Jean Marc PETINGER licence n° : FFSA 236553

ALPINE ELF Europa Cup :

Mr Michel CRUQUET licence n° : FFSA 16147

Mr TBC

Commissaire PITLANE :

Mr Gislain VERRIEST licence n° : RACB 3021

Médecin Chef :

Mr Laurent QUEUDET licence n° : FFSA 237075

Commissaire délégué à la sécurité :

Mr Denis JUNG licence n° : FFSA 3901

Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents :

Opérateurs des Championnats

Pilote Safety car :

Mr Jérôme DOVALE licence n° : FFSA 46401

Pilote Leading car :

Mr Ghislain VERRIEST licence n° : RACB 3021

Chronométrage : ITS :

Responsable : Mr Jean Michel LELUC

licence n° : FFSA 249240

Mr Quentin SULEAU

licence n° : FFSA

Mme Sylvie BUZZINGHIN

licence n° : FFSA

Chargé de Presse :

Mr Aurélien BAIT

licence n° : FFSA 328232

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD

Horaires détaillés en annexe.

Après l'obtention permis d'organiser de la FFSA, aucun changement d'horaires (essais qualificatifs et courses) ne pourra avoir lieu, sans l'accord de la FFSA.

1.3P. VERIFICATIONS

Les Vérifications Administratives et Techniques auront lieu le :

-Vérifications Administratives et équipement pilotes :

Jeudi 15 juin 2023 de 8h30 à 18h00

Vendredi 16 juin 2023 de 08h à 10h30

-Vérifications Techniques :

Jeudi 15 juin 2023 de 8h30 à 18h30

Vendredi 16 juin 2023 de 08h à 10h30

Voir le règlement Championnat de France FFSA des Circuits 2023

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements sont à envoyer à l'opérateur de chaque discipline

Voir les Règlements Sportifs des séries mentionnées.

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

- FANATEC GT 2 European Series CUP
- Championnat de France FFSA GT
- Trophée Mitjet 2L
- Championnat de France FFSA Tourisme
- Alpine Elf Europa Cup

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Selon le règlement de chaque catégorie.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le Circuit de Dijon Prenoïis bénéficie d'une Licence de parcours de grade 2, n° 004, homologué jusqu'au 25 mars 2025

Le circuit sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre

Longueur du Circuit : 3800m

Pôle départ arrêté : Droite

Pôle départ lancé : Gauche

Nombre maximal de voitures admises :

Nombre de voitures admises	ESSAIS	COURSE
Championnat de France FFSA GT	53	44
Championnat e France FFSA Tourisme	53	44
FANATEC GT 2 European Series	53	44
Alpine Elf Europa Cup	53	44
Trophée Mitjet 2L	53	44

Panneau Officiel Affichage : sur le paddock à gauche de l'accueil pilotes

Panneau affiche virtuel :

Salle de Briefing : 1 er étage sur la courside

Parc Fermé : à définir

Bureaux Commissaires Sportifs : à définir

Bureau Directeur de Course : à définir

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix aura lieu conformément au règlement de chaque catégorie.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires : 16 postes

Chaque poste est équipé de 2 extincteurs 9kgs et 1 extincteur 6kg

Nombre minimum de commissaires : 2 commissaires minimum par poste + commissaires de stands+ pitlane

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.

Deux ambulances sont prévues les 16/17/18 juin 2023, une à la passerelle, une au PC médical

Deux médecins sont prévus les 16/17/18 juin 2023

L'équipe médicale est équipée du matériel nécessaire à la réanimation

Une équipe d'extraction conforme à la réglementation en vigueur sera présente les 16/17/18 juin 2023

ANNEXE(S) COMPLÉMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Plan du circuit avec les emplacements des camions, carburant et pneumatiques.

Un règlement précis en annexe